



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La récupération de tubulures d'érable offerte aux acériculteurs de la MRC des Appalaches

Thetford Mines, le 16 septembre 2020 – Les producteurs acéricoles de la région peuvent désormais disposer de façon écologique de leurs tuyaux de plastique usagés. La MRC des Appalaches mène un projet-pilote qui permet aux acériculteurs de chez nous d'aller porter leurs vieilles tubulures sur le site de Régie intermunicipale de la région de Thetford (RIRT), et ce, gratuitement.

La MRC a signé un partenariat avec la RIRT pour réaliser ce projet-pilote d'une durée d'un an. « Nous sommes très fiers de pouvoir mettre en place un tel service afin d'augmenter la récupération des matières non récupérées via les collectes sélectives, mentionne le préfet de la MRC des Appalaches, Paul Vachon. L'enfouissement et le brûlage de la tubulure sont nocifs pour l'environnement et pour la santé. « La récupération des tubulures représente un défi pour les exploitants d'érablières, précise M. Vachon. Nous espérons qu'ils profiteront en grand nombre de cette opportunité offerte gratuitement pour disposer écologiquement de leurs vieux tuyaux, quand on sait que le remplacement de la tubulure d'une érablière de 4 000 entailles produit environ 1 tonne de plastique. »

Sur une érablière, la durée de vie des tubulures est de 10 à 15 ans. Cela représente plus de 2 900 tonnes de ce type de matière résiduelle remplacées chaque année au Québec. Mentionnons que la MRC des Appalaches se classe au premier rang de la production de sirop d'érable avec 3 millions d'entailles.

Une deuxième vie

Les tubulures acéricoles seront réacheminées vers le site de récupération et de traitement de l'entreprise Environek située à Saint-Malachie dans la MRC de Bellechasse. Cette usine transforme les tuyaux usagés en granules de plastique qui servent à la fabrication de différents objets, comme des drains agricoles, des contenants en plastique, des accessoires pour les jeux dans les parcs, des tuteurs pour les arbres, etc.

Matières acceptées

C'est sur le site de la Régie intermunicipale, située au 3626 sur le boulevard Frontenac Est à Thetford Mines, que les producteurs pourront aller déposer leurs matériaux désuets. Les acériculteurs devront présenter une preuve de résidence ou un compte de taxes de l'érablière de l'une des 19 municipalités de la MRC. Les tubulures de diamètre 5/16, les maîtres-lignes et les anciennes tubulures, propres et sans broches, sont acceptés. Les producteurs acéricoles recevront un feuillet d'information sur la récupération de la tubulure et la façon d'en disposer.

BAS DE VIGNETTE

Photo : Les producteurs acéricoles de la MRC des Appalaches disposeront désormais d'une solution écologique pour disposer de leurs vieilles tubulures.

SOURCE :

Louis Laferrière, directeur général
MRC des Appalaches
418 332-2757, poste 223
llaferriere@mrcdesappalaches.ca

Cynthia Boucher, directrice de l'aménagement et de l'environnement
MRC des Appalaches
418 332-2757, poste 232
cboucher@mrcdesappalaches.ca